

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Le 10 Octobre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Octobre 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, FLEURT, SONNI, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme MUSETTI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M <sup>al</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

## **RAPPORTEUR** : Sylvaine MESSYASZ

### **337 - OBJET : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la bibliothèque est redevenue municipale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et qu'offrant de nouveaux services, ses règles de fonctionnement doivent être formalisées.

Tout comme les droits et devoirs des lecteurs, ces règles de fonctionnement doivent être inscrites dans un règlement intérieur voté par le Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement élaboré par le service de la bibliothèque municipale.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ADOpte À L'UNANIMITÉ

- ☞ Le règlement intérieur de la bibliothèque municipale tel qu'annexé à la présente délibération,
- ☞ Autorise M. le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.

Pour copie conforme  
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20231010-337-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 11/10/2023